

## Témoignages

Nous commençons ici une série de témoignages faits par des parents d'enfants endommagés gravement par les vaccinations. Ces témoignages constituent une sorte de livre noir qui fera l'objet d'une publication ultérieure.

### DOSSIER ENFANT LOLITA DAVIOT NEE LE 08/07/2012

Lolita est née le 08 Juillet 2012 de façon naturel sans aucun souci.

- 9 août 2012, 1 ère consultation chez le médecin traitant Dr Perrin Vianney
- Conclusion : tout va bien : mange bien, dresse bien sa tête, dégage ses bras à plat ventre...
  
- 3 septembre 2012 : 2ème consultation l'examen du développement de notre enfant confirme qu'elle n'a pas de strabisme, qu'elle a une poursuite oculaire normale, elle suite des yeux, fait des sourires / réponses, elle soulève sa tête et ses épaules. **Ce même jour vaccination INFANRIX HEXA + PREVENAR 13.**
  
- VERS LE 15 SEPTEMBRE LOLITA FAIT UN DROLE DE BRUIT DANS SA CHAMBRE « un râle » qui fait que je vais dans sa chambre et je vois de loin de la bave ou du lait... je pense à une régurgitation et pour le vérifier j'allume la lumière de sa chambre et à mon grand étonnement, Lolita ne réagit pas à la lumière comme les autres fois... je la prends dans mes bras mais Lolita ne réagit pas, n'ouvre pas les yeux, est toute dure, je la stimule et petit à petit elle revient à elle...
  
- 19 octobre consultation pour ses yeux : conjonctivite purulente.
  
- 22 octobre rdv prévu pour la vaccination ; j'explique au Médecin traitant cette épisode il me dit qu'il s'agit peut être d'une absence épileptique à surveiller. Je lui précise aussi que j'ai des doutes sur la vision de lolita, il confirmera qu'elle n'a plus de poursuite oculaire... il me propose de faire une consultation en ophtalmologie.
  
- Ce 22 octobre 2012 malgré mon inquiétude sur cette perte de vision, le médecin administrera **INFANTIX QUINTA.**
  
- Le 27 octobre 2012 examen chez l'orthoptiste impossible car lolita ne fait que dormir, on m'envoie donc en consultation ophtalmo faire un fond d'œil : diagnostic : nystagmus vertical On nous conseille de faire une IRM qui sera pratiquée le 09 novembre qui révèle une dysgénésie du corps calleux avec un corps calleux moliniforme ; un épaissement du cortex frontal bilatéral ; fusion de la tête du noyau caudé... Il est suspecté que la montée des neurones ne se soit pas faite pendant le 1er trimestre... On nous laisse repartir avec notre fille en nous disant que seul l'avenir nous dira comment elle va évoluer, qu'il n'y a pas de traitement ni d'opération possible et que les recherches en génétiques prennent des mois.

- Aucune prise de sang rien ne nous a proposé à part l'IRM que nous avons demandée  
En conclusion de l'IRM, le professeur Guibaud pense qu'il s'agit peut être de la TUBA1A (mutation tubuline).

- Mais le 14 janvier 2013 on nous confirme que ce n'est pas la tubuline.

- Toutes les visites confirmeront que Lolita a un nystagmus, elle ne voit que 0.03/10 ; elle éprouve des difficultés à boire ses biberons (fausse route) alors qu'avant elle buvait très bien.

- Lolita est hypertonique des membres supérieurs, hypotonique du tronc de la tête qui ne tient plus comme quand elle avait 2 mois ; les jambes sont un peu raides aussi.

- Lolita ne peut plus boire son lait que difficilement, pareil pour l'eau et la soupe, les aliments liquides nous posent de vrais soucis mais nous arrivons à maintenir les aliments mixés.

- Nous avons consulté en Juillet le Neuropédiatre de Lyon lui expliquant que nous sommes obligés de faire du clapping à Lolita et que c'est très stressant car elle s'étouffe.... on nous proposera des anti-reflux et malgré cela nous irons consulter en urgence à l'hôpital car elle est prise au niveau pulmonaire.

- Lolita est une enfant constipée elle ne fait pas de selles sans notre aide (thermomètre) on me donne du Forlax mais ça ne change pas malgré les doses augmentées... Lolita n'est plus comme avant ... nous serons pris en charge au Camps de Bourg en Bresse, elle sera prise en charge à 100% en JANVIER 2013

- Lolita est reconnue handicapée à 79%, le papa de LOLITA cesse son activité pour s'occuper d'elle à 300%. Malgré les médecins j'ai vu changer ma fille après les vaccins et en janvier on me conseille de poursuivre la vaccination, chose que je refuse mais on me donne une ordonnance de **DTP mais la PHARMACIE me délivrera REVAXIS** qui est pour les adultes ou exceptionnellement conseillé pour les enfants de plus de 6 ans ; Il est aussi précisé que si des problèmes cérébraux sont avérés il ne faut pas vacciner !!

- Comment peut-on me donner pour un bébé de 6 mois ce genre de vaccin malgré son handicap et malgré la notice du vaccin ! Je n'arrive toujours pas à comprendre.

- Le médecin traitant nous fera un certificat pour éviter de revacciner, en précisant qu'il a vacciné Lolita avec 2 vaccins obligatoires...(obligatoires ou conseillés ?!)

Karine Colombelli maman de Lolita Témoignage reçu le mercredi 22 janvier 2014
--

Nous rappelons à tous nos lecteurs que depuis quatre ans, les particuliers peuvent faire des notifications d'effets secondaires des vaccins directement auprès des services de pharmacovigilance. Il suffit de remplir un formulaire que vous trouverez sur le site de l'agence du médicament, l'ANSM : [www.ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-secondaire](http://www.ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-secondaire) . Il y figure même un mode d'emploi explicatif. C'est une démarche qu'il faut absolument faire, même si vous pensez que cela ne sert à rien. En réalité, les données fournies qui s'accumulent sur les vaccins finiront par alerter si elles sont très nombreuses.

## **Histoire de Terry MOUCHANAT**

Terry est né le 13 septembre 1998, parfaitement normal avec un score d'Apgar de 10 et il évolue très bien.

Le 26 novembre 1998 lui est administré le vaccin PENTACOQ (Sanofi). 24 heures après l'injection, l'enfant présente une fièvre de 40°, pousse des cris persistants avec un regard qui va se perdre dans le vide. Plus rien n'attirera l'attention de Terry. Le 20 décembre il doit être hospitalisé pour une rhinopharyngite.

Le 4 janvier 1999, il sera de nouveau vu par le pédiatre qui va noter un examen somatique anormal. Néanmoins, il va le VACCINER A NOUVEAU avec une dose de Pentacoq. La dernière dose fut administrée le 4 février 1999. En mai 1999, l'enfant est hospitalisé pour un premier syndrome d'hypotonie. Il est vu tous les mois par le pédiatre ; ce dernier note, lors de la visite du 9<sup>ème</sup> mois, que le développement psychomoteur est anormal.

Des recherches sont faites pour déterminer l'origine de l'**encéphalopathie**. Le développement de l'enfant est désormais très limité : il ne parle pas, ne marche pas, n'a pas de contact visuel, pas de préhension volontaire. Par la suite l'enfant a subi de nombreuses hospitalisations. Le bilan est le suivant : *« L'état de mal convulsif sur hyperthermie et déshydratation dans le cadre d'une infection rhinovirus chez un enfant présentant une encéphalopathie fixée non étiquetée »*. *« Tenue de tête difficile »* (il hoche la tête en permanence).

L'état de Terry oblige sa mère à cesser toute activité professionnelle. Son père essaie de maîtriser son désespoir en faisant du sport quotidiennement.

Le premier phénomène anormal s'est produit après la première vaccination, puis après la deuxième et la troisième. L'état de Terry s'est subitement transformé, puis aggravé à tel point qu'il subit un handicap majeur.

Les parents furent les premiers à ester en justice avec Me HARTEMANN, quatre autres familles ont suivi. Bravo à ces parents courageux qui mettent toutes leurs économies pour faire éclater le scandale des vaccinations. Nous apportons tout notre soutien à la famille MOUCHANAT et aux autres plaignants.

## Appel aux dons

Nous sollicitons toutes les bonnes volontés pour pouvoir augmenter notre fonds d'intervention destiné à payer une partie des frais d'avocats pour les adhérents, parents d'enfants estropiés par les vaccinations, qui mènent une action en justice. Nous remercions très chaleureusement tous ceux qui pourront donner un petit peu pour venir en aide à ces familles meurtries.

## Procès contre le vaccin ROR

Une famille adhérente d'ALIS vivant en Aveyron a entamé une action en justice depuis déjà plus de trois ans, pour faire valoir les dommages subis par leur fils atteint d'une forme d'autisme après avoir reçu le vaccin ROR. Leur avocate Maître Gisèle MOR et l'expert le Dr Marc GIRARD ont pu mettre en défaut la CRCI (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation) qui niait tout lien de causalité entre la pathologie développée par l'enfant et le vaccin. En outre, la faute médicale a été retenue à l'encontre du médecin qui a vacciné l'enfant alors qu'il était malade.

La famille a remporté la première manche, mais l'Etat fait appel et demande une seconde expertise par un médecin désigné par le tribunal. Les parents sont donc amenés à se présenter devant la Cour d'Appel de Lyon prochainement. Nous félicitons ces parents courageux qui œuvrent tant pour leur fils que pour tous les autres enfants victimes des vaccins.

Si d'autres parents ont des enfants endommagés suite au vaccin ROR, ils peuvent prendre contact avec cette famille, afin de plaider ensemble, en écrivant au siège d'ALIS.

## Procès pour dénoncer l'aluminium dans les vaccins

*(Le Parisien, 25 janvier 2014)*

L'association E3M se porte partie civile dans une plainte contre le laboratoire SANOFI. Les plaignants, Karen BOUILLOT (46 ans) et Stanley ANNAN (19 ans), sont des victimes atteintes de myofasciite à macrophages, pathologie auto-immune diagnostiquée après une vaccination contenant un adjuvant aluminique (REVAXIS). Leur avocat, Maître Jean-Paul TEISSONNIERE a déposé une plainte, avec constitution de partie civile, devant le Procureur de la République pour « **atteinte à l'intégrité de la personne, mise en danger de la personne et faux et escroquerie** ». Elle est entre les mains du doyen des juges d'instruction à Paris pour l'instant.

E3M rappelle « *qu'elle ne remet pas en cause le principe de la vaccination. Son action porte sur la question de la toxicité de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal* »